

Propriété intellectuelle: Faits et chiffres de l'OMPI

Série Économie
et Statistiques



2015

Propriété intellectuelle: Faits et chiffres de l'OMPI

Série Économie
et Statistiques

2015

Introduction

L'édition 2015 des Faits et chiffres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) relatifs à la propriété intellectuelle donne une vue d'ensemble de l'activité en matière de propriété intellectuelle fondée sur les données statistiques complètes les plus récentes. Les chiffres présentés sont tirés de l'édition 2015 de la publication plus détaillée de l'OMPI intitulée "Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle" (publiée en anglais sous le nom de "World Intellectual Property Indicators"). La publication Faits et chiffres relatifs à la propriété intellectuelle sert d'aide-mémoire et porte sur quatre catégories de titres de propriété intellectuelle, à savoir les brevets, les modèles d'utilité, les marques et les dessins et modèles industriels. Elle est principalement axée sur les données relatives aux demandes car il s'agit du critère le plus souvent utilisé pour mesurer l'activité en matière de propriété intellectuelle. Les données relatives aux marques font état du nombre de classes, c'est-à-dire du nombre de classes indiquées dans les demandes; cela permet une meilleure comparaison de l'activité internationale de dépôt de demandes d'enregistrement de marques dans l'ensemble des offices car les demandes déposées peuvent indiquer plusieurs classes de produits et services dans certains territoires tandis que dans d'autres chaque classe doit faire l'objet d'une demande distincte. De la même manière, les données relatives aux dessins et modèles industriels font état du nombre de dessins et modèles, c'est-à-dire du nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes. Les figures, graphiques et tableaux permettent d'effectuer des comparaisons de l'activité en matière de propriété intellectuelle entre les offices et de l'utilisation des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye administrés par l'OMPI, en 2014.

Afin de vous aider à comprendre les termes liés à la propriété intellectuelle, un petit glossaire a été inclus à la fin de cette publication.

Vous pouvez utiliser l'information contenue dans la présente publication mais nous vous demandons de citer l'OMPI comme source. En utilisant les données statistiques de l'OMPI, vous vous engagez à ne pas republier et à ne pas revendre à des fins commerciales les séries de données statistiques de l'OMPI. En outre, vous pouvez utiliser ces données dans une œuvre écrite, à condition de mentionner la "Base de données statistiques de l'OMPI" comme source des données.

Veillez noter que, les données étant complétées et actualisées en permanence, les chiffres indiqués dans cette publication peuvent différer des chiffres précédemment publiés et des données figurant sur les pages Web de l'OMPI. Pour une étude plus détaillée des statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI ou des offices nationaux, veuillez consulter les pages de site Internet suivantes:

Statistiques de propriété intellectuelle:

www.wipo.int/ipstats/fr

Indicateurs mondiaux de propriété intellectuelle:

www.wipo.int/ipstats/fr/wipi

Coordonnées:

Division de l'économie et des statistiques

Mél.: *ipstats.mail@wipo.int*

Table des matières

Demandes de titres de propriété intellectuelle et droits en vigueur: situation générale

A1	Nombre total de demandes (2014)	7
A2	Part des demandes émanant de résidents et de non-résidents (2014)	8
A3	Part des demandes par groupe de revenu (2014)	10
A4	Part des demandes par région (2014)	13
A5	Droits de propriété intellectuelle en vigueur (2014)	16

Brevets et modèles d'utilité

B1	Nombre total de demandes de brevet (2014)	19
B2	Demandes de brevet par office (2014)	19
B3	Nombre de demandes de brevet de résidents rapporté au PIB pour les principales origines (2014)	21
B4	Principaux domaines technologiques par office (2011-2013)	22
B5	Demandes internationales selon le PCT et principaux déposants	23
B6	Demandes de brevet par voie de dépôt: voie directe et système du PCT (2014)	25
B7	Demandes de modèle d'utilité par office (2014)	26

Marques

C1	Nombre total de classes dans les demandes d'enregistrement de marques (2014)	29
C2	Nombre de classes indiquées dans les demandes par office (2014)	30
C3	Nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques déposées par des résidents rapporté au PIB pour certaines origines (2014)	32
C4	Principaux secteurs d'activité par office (2014)	33
C5	Demandes internationales dans le cadre du système de Madrid et principaux déposants	34
C6	Nombre de classes indiquées dans les demandes par voie de dépôt: voie directe et système de Madrid (2014)	36

Dessins et modèles industriels

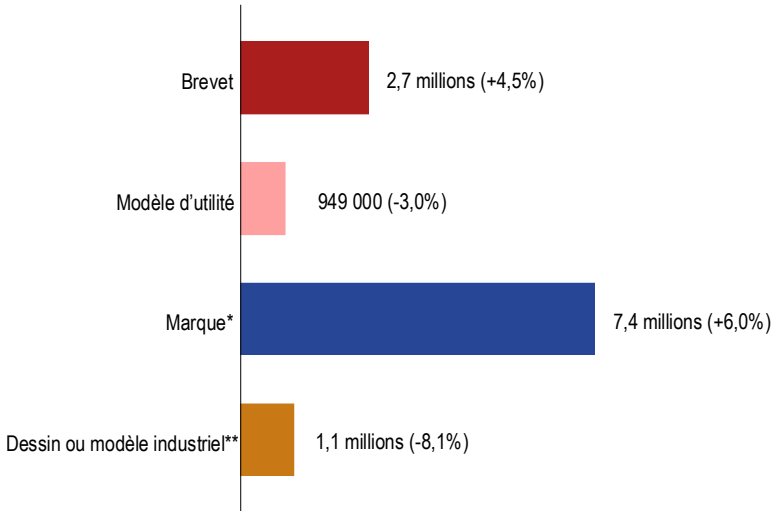
D1	Nombre total de dessins et modèles contenus dans les demandes (2014)	39
D2	Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes par office (2014)	40
D3	Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes de résidents par rapport au PIB pour certaines origines (2014)	42
D4	Principaux secteurs d'activité par office (2014)	43
D5	Demandes d'enregistrement international déposées dans le cadre du système de La Haye et principaux déposants	44
D6	Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes par voie de dépôt: voie directe et système de La Haye (2014)	46

Informations supplémentaires

Tableaux statistiques	49
Glossaire	59
Ressources statistiques	65

Demands de titres de propriété intellectuelle et droits en vigueur: situation générale

A1 Nombre total de demandes (2014)



Demands au niveau mondial

* renvoie au nombre de classes – nombre total de classes de produits et services indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques.

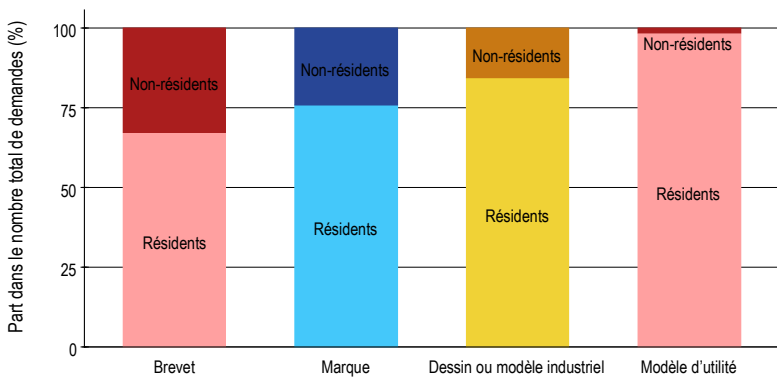
** renvoie au nombre de dessins et modèles – nombre total de dessins et modèles contenus dans les demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels.

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

L'activité mondiale de dépôt de demandes de brevet et d'enregistrement de marques a augmenté en 2014, qui a été la cinquième année consécutive de hausse du nombre des demandes pour ces deux catégories de droits de propriété intellectuelle. En revanche, le nombre de demandes de modèle d'utilité et d'enregistrement de dessins et modèles industriels a diminué pour la première fois depuis plus d'une décennie.

Le nombre de demandes de brevet déposées en 2014 dans le monde, estimé à quelque 2,7 millions, représente une augmentation de 4,5% par rapport à 2013. Les dépôts de demandes d'enregistrement de marques ont augmenté d'environ 6% — un taux de croissance similaire à celui observé les deux années précédentes. Pour la première fois depuis 1998, le nombre de demandes de modèle d'utilité déposées a diminué de 3% en 2014 car les six principaux offices ont reçu moins de demandes. En 2014, l'activité de dépôt de demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels a diminué de 8,1%, essentiellement en raison d'une forte diminution du nombre de demandes déposées par des résidents chinois en Chine.

A2 Part des demandes émanant de résidents et de non-résidents (2014)



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

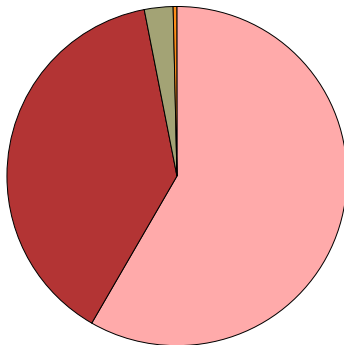
Dans les offices de propriété intellectuelle du monde entier, on regroupe sous le terme “demandes” les demandes émanant de déposants résidant dans le ressort juridique représenté par l’office (résidents) et les demandes émanant de déposants ne résidant pas dans le ressort juridique de l’office (non-résidents).

La part des demandes déposées par des résidents varie selon la catégorie de titre de propriété intellectuelle concernée. D’une manière générale, les résidents déposent la majorité des demandes auprès de leur office de propriété intellectuelle respectif, ce qui révèle une préférence pour l’obtention d’une protection sur le territoire national. Cependant, la part respective des demandes émanant de résidents et de non-résidents dans le total des demandes reçues varie fortement d’un office à l’autre. Ce phénomène est confirmé dans nos *Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle* (www.wipo.int/ipstats/fr/wipi).

En 2014, il a été estimé que deux tiers de l’ensemble des demandes de brevet ont été déposées par des résidents auprès de leur office national. Concernant les autres catégories de titre de propriété intellectuelle, la part des demandes émanant de résidents était d’environ trois quarts pour les marques (sur la base du nombre de classes) et de plus de quatre cinquièmes pour les dessins et modèles industriels (sur la base du nombre de dessins et modèles). La quasi-totalité des demandes de modèle d’utilité (98%) a été déposée par des résidents auprès de leur office national.

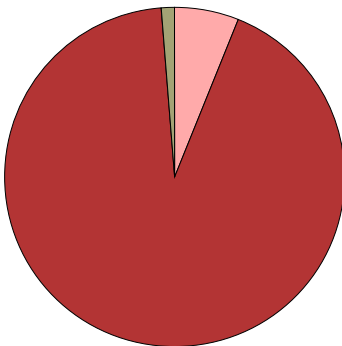
A3 Part des demandes par groupe de revenu (2014)

Brevet

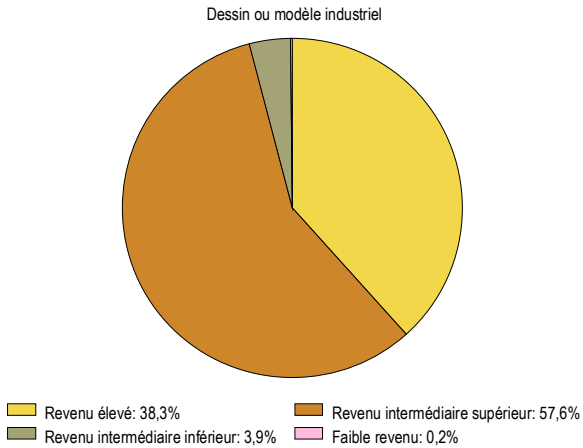
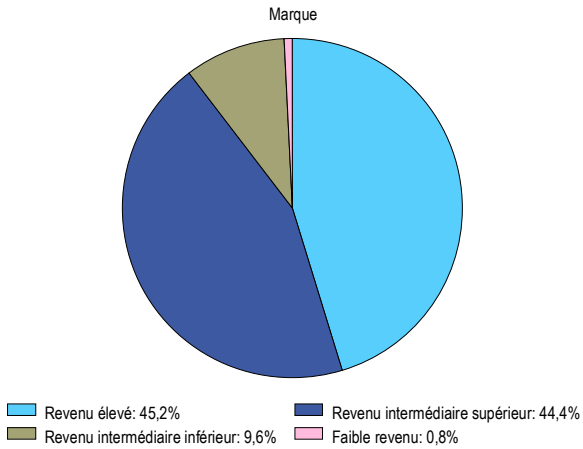


Revenu élevé: 58,4%	Revenu intermédiaire supérieur: 38,5%
Revenu intermédiaire inférieur: 2,7%	Faible revenu: 0,4%

Modèle d'utilité



Revenu élevé: 6,1%	Revenu intermédiaire supérieur: 92,7%
Revenu intermédiaire inférieur: 1,2%	Faible revenu: 0,01%



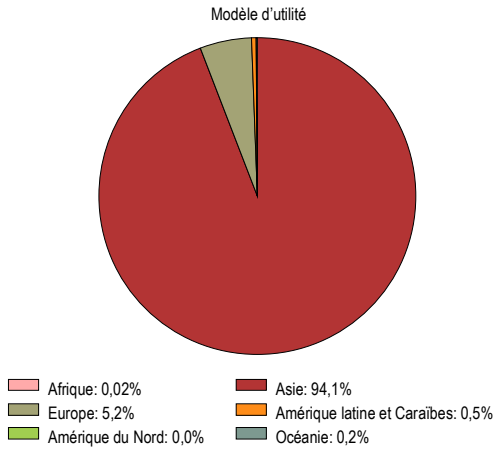
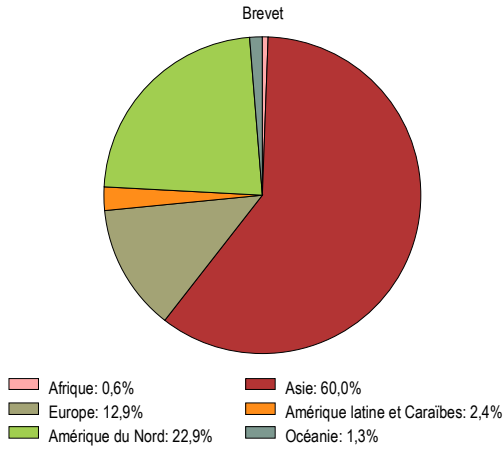
Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

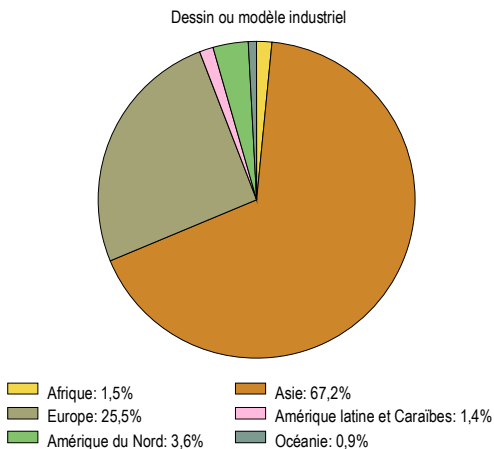
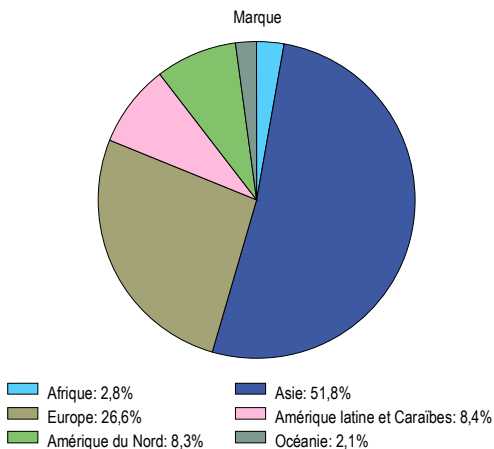
Ces diagrammes à secteurs montrent la répartition de l'activité de dépôt observée en 2014 par catégorie de titre de propriété intellectuelle dans quatre groupes de revenu. Les offices de propriété intellectuelle des pays à revenu élevé ont reçu la plus grande part des demandes de brevet (58,4%) et enregistré la plus forte activité de dépôt de demandes d'enregistrement de marques (45,2%) au niveau mondial.

Les offices des pays à revenu intermédiaire supérieur ont reçu la grande majorité des demandes de modèle d'utilité (92,7%) et plus de la moitié des demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels (57,6%), la Chine représentant à elle seule respectivement 91,5% et 49,6%.

Les pays à revenu intermédiaire inférieur ont enregistré une faible activité en matière de dépôt de demandes de brevet (2,7%), de demandes de modèle d'utilité (1,2%) et de demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels (3,9%), mais ont représenté une part plus importante en ce qui concerne le nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques au niveau mondial (9,6%).

A4 Part des demandes par région (2014)





Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

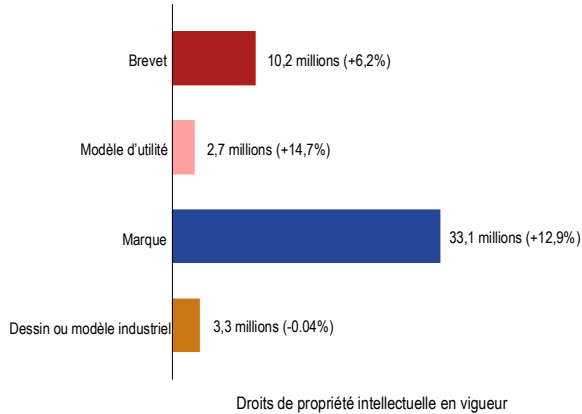
Ces graphiques à secteurs présentent le détail de l'activité de dépôt par catégorie de titre de propriété intellectuelle dans les six régions géographiques du monde. Avec des parts comprises entre un peu plus de la moitié de l'activité totale de dépôt de demandes d'enregistrement de marques et plus de neuf dixièmes de l'ensemble des demandes de modèle d'utilité, les offices de propriété intellectuelle asiatiques ont reçu le plus grand nombre de demandes de brevet, de modèle d'utilité, d'enregistrement de marques et d'enregistrement de dessins ou modèles industriels. Plus précisément, les offices asiatiques ont reçu globalement une part correspondant à 60% de l'ensemble des demandes de brevet déposées dans le monde alors que les offices nord-américains (22,9%) et européens (12,9%) comptabilisaient des parts moins importantes.

Derrière l'Asie, l'Europe affiche une activité de dépôt relativement élevée en ce qui concerne les marques et les dessins et modèles industriels. Cette région représente en effet légèrement plus du quart de l'ensemble de l'activité mondiale de dépôt de demandes d'enregistrement de marques et de dessins ou modèles industriels.

La part de l'activité mondiale de dépôt de demandes d'enregistrement de marques pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes était supérieure à la part relative aux brevets, aux modèles d'utilité et aux dessins et modèles industriels.

Les offices nord-américains n'ont fait état d'aucune demande pour des modèles d'utilité car ils ne délivrent pas ce type de titre de propriété intellectuelle.

A5 Droits de propriété intellectuelle en vigueur (2014)



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

Sur le nombre de brevets en vigueur en 2014, estimé à 10,2 millions, 25% étaient détenus aux États-Unis d'Amérique et 19% au Japon. En Chine, le nombre de brevets en vigueur a doublé entre 2010 et 2014, passant d'environ 600 000 à 1,2 million.

La Chine représente 84% de l'ensemble des modèles d'utilité en vigueur.

En 2014, 33,1 millions d'enregistrements de marques au total étaient en vigueur dans 124 offices dans le monde. La Chine comptabilisait le plus grand nombre d'enregistrements de marques en vigueur, avec environ 8,4 millions. Les États-Unis d'Amérique (1,85 million) et le Japon (1,8 million) affichaient des chiffres similaires. L'Inde, avec près d'un million d'enregistrements de marques en vigueur, se classait également en bonne position.

Plus de 3 millions d'enregistrements de dessins ou modèles industriels étaient en vigueur, dont près de 1,2 million pour la Chine seulement. La France et la République de Corée se sont classées aux deuxième et troisième rangs en termes d'enregistrements en vigueur, avec plus de 300 000 enregistrements chacune.

Brevets et modèles d'utilité

B1 Nombre total de demandes de brevet (2014)

2,7 millions de demandes de brevet déposées en 2014

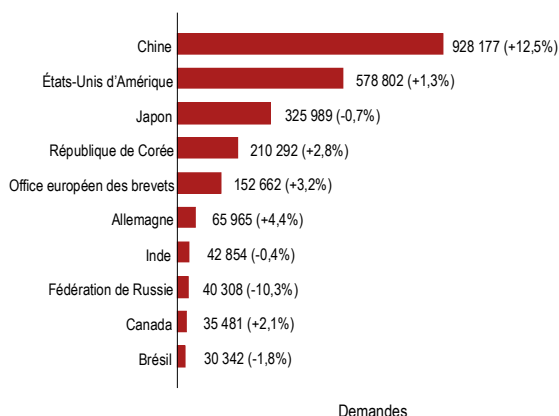


Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

Environ 2,7 millions de demandes de brevet ont été déposées dans le monde en 2014, soit une hausse de 4,5% par rapport à 2013. Cette forte augmentation s'explique par le nombre de dépôts effectués en Chine, pays qui a reçu 103 000 des 116 100 dépôts additionnels et qui a comptabilisé neuf dixièmes de la hausse totale.

B2 Demandes de brevet par office (2014)

Demandes de brevet déposées auprès des 10 principaux offices (2014)

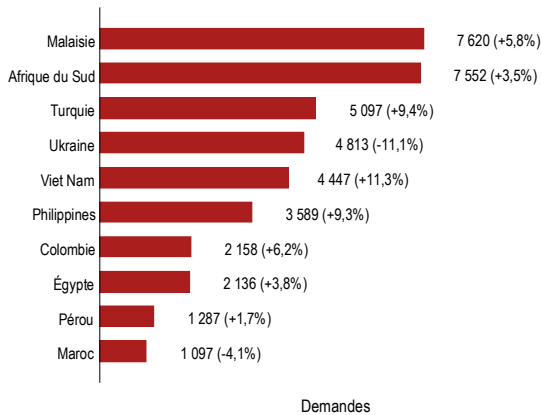


Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

En 2014, la Chine est restée en tête du classement des offices en termes de demandes reçues, rang qu'elle occupait depuis 2011. Elle a reçu davantage de demandes que le Japon et les États-Unis d'Amérique ensemble. Aux côtés de la Chine, le Brésil et l'Inde (pays à revenu intermédiaire) se sont classés parmi les 10 principaux offices bien qu'ils aient reçu moins de demandes en 2014 qu'en 2013.

Parmi les 10 principaux offices de propriété intellectuelle, l'office chinois de la propriété intellectuelle (+12,5%) a connu la croissance annuelle du nombre de dépôts la plus rapide en 2014. L'office de la Fédération de Russie a, quant à lui, enregistré une baisse de 10,3%.

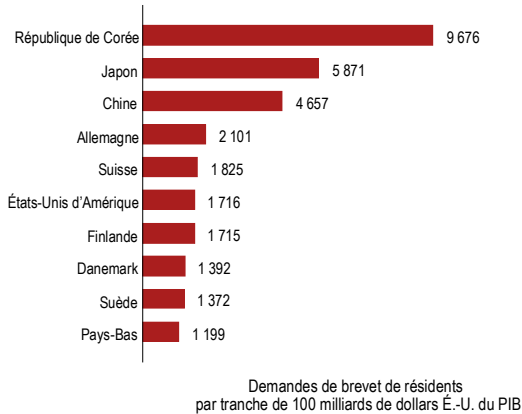
Demandes de brevet déposées auprès d'offices de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire (2014)



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

Cette figure indique le nombre de demandes de brevet déposées auprès d'offices de propriété intellectuelle de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire en 2014. Lorsqu'elles existent, des statistiques pour l'ensemble des offices figurent dans le tableau statistique en page 49. Tous les offices indiqués, à l'exception du Maroc et de l'Ukraine, ont reçu plus de demandes de brevet en 2014 qu'en 2013. Le Viet Nam a connu une croissance à deux chiffres de 11,3% alors que l'Ukraine a accusé une baisse de 11,1%.

B3 Nombre de demandes de brevet de résidents rapporté au PIB pour les principales origines (2014)



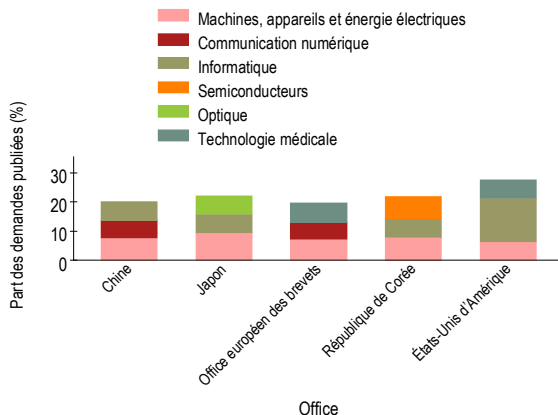
Sources: Base de données statistiques de l'OMPI et Banque mondiale, octobre 2015.

Les différences d'activité en matière de brevets reflètent à la fois la taille de chaque pays et son niveau de développement. Cette figure présente le nombre de demandes de brevet déposées par des résidents rapporté au PIB. À l'échelon mondial, le nombre de demandes de résidents par unité de PIB est passé en moyenne de 1474 en 2004 à 1821 en 2014.

La République de Corée a enregistré le plus grand nombre de demandes de brevet par unité de PIB en 2014. Le ratio de la République de Corée est deux fois plus élevé que celui de la Chine et plus de cinq fois supérieur à celui des États-Unis d'Amérique. La Chine, qui se classe première en termes de demandes de brevet déposées par des résidents, occupe le troisième rang derrière le Japon lorsque ses demandes de résidents sont rapportées au PIB. Bien qu'ayant reçu un nombre de demandes de résidents sensiblement inférieur à celui des États-Unis d'Amérique, la Finlande affiche un ratio demandes/PIB similaire.

B4 Principaux domaines technologiques par office (2011-2013)

Répartition des demandes de brevet publiées dans les trois principaux domaines technologiques pour chacun des cinq principaux offices (2011-2013)



Sources: Base de données statistiques de l'OMPI et base de données PATSTAT de l'OEB, octobre 2015.

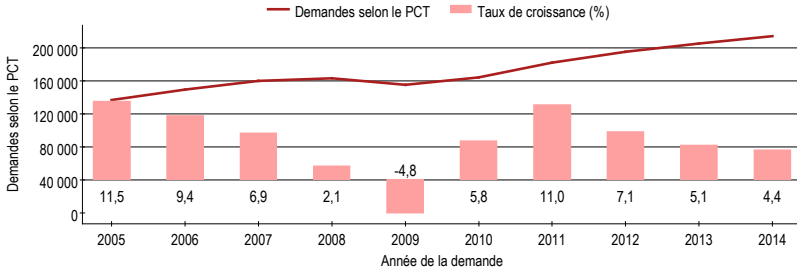
Les demandes de brevet couvrent un large éventail de technologies. À chaque demande de brevet sont attribués un ou plusieurs symboles de la classification internationale des brevets (CIB). L'OMPI a mis au point une table de concordance permettant de rattacher ces symboles à leurs domaines technologiques correspondants, disponible à l'adresse: www.wipo.int/ipstats/fr.

Sur la période 2011-2013, dans l'ensemble des cinq principaux offices, le domaine technologique des machines et appareils électriques et de l'énergie électrique a figuré parmi les trois premiers pour ce qui est du nombre de demandes de brevet publiées. C'est également le cas de l'informatique, sauf en ce qui concerne l'Office européen des brevets.

Le Japon présentait par exemple un nombre plus élevé de demandes publiées dans le domaine de l'optique, alors que les semi-conducteurs figuraient parmi les trois premiers domaines en République de Corée, et la technologie médicale auprès de l'Office européen des brevets et aux États-Unis d'Amérique.

B5 Demandes internationales selon le PCT et principaux déposants

Tendance en ce qui concerne les demandes internationales selon le PCT

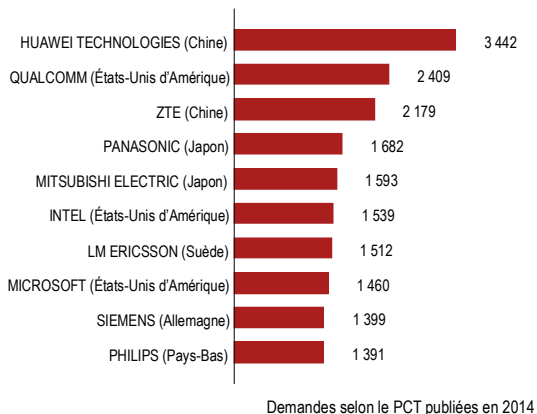


Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

Le système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) simplifie la procédure du dépôt multinational en supprimant la nécessité de déposer une demande distincte dans chaque pays dans lequel la protection est demandée.

La Chine et les États-Unis d'Amérique ont représenté ensemble près de neuf dixièmes de la croissance annuelle totale des dépôts selon le PCT, dont le nombre total s'est élevé à quelque 215 000 demandes en 2014, soit une hausse de 4,4% par rapport à 2013. Les États-Unis d'Amérique étaient le principal pays d'origine des déposants de demandes selon le PCT en 2014 avec 61 476 demandes, suivis du Japon avec 42 380 demandes.

Principaux déposants selon le PCT (2014)

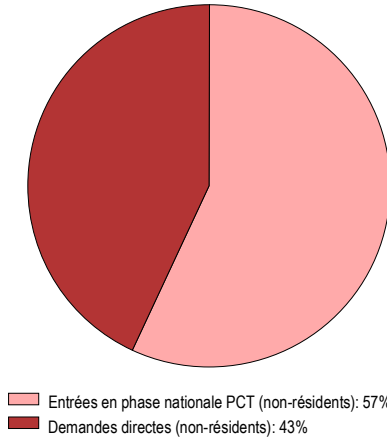


Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

En 2014, l'entreprise chinoise Huawei Technologies est devenue le principal déposant selon le PCT avec 3442 demandes publiées. L'entreprise Qualcomm (États-Unis d'Amérique) a pris la deuxième place avec 2409 demandes publiées. L'entreprise japonaise Panasonic était le principal déposant en 2013, mais elle est descendue à la quatrième place l'année suivante. Parmi les 10 principaux déposants, Huawei Technologies a enregistré la croissance la plus rapide (+63%) et Panasonic a connu la plus forte baisse (-41%) en 2014.

La liste des 10 principaux déposants selon le PCT comprend des sociétés actives notamment dans les domaines technologiques de la communication numérique, des télécommunications et de l'électronique. Trois de ces déposants sont établis aux États-Unis d'Amérique; la Chine et le Japon comptent chacun deux sociétés dans cette liste, et les trois autres principaux déposants sont établis en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suède.

B6 Demandes de brevet par voie de dépôt: voie directe et système du PCT (2014)



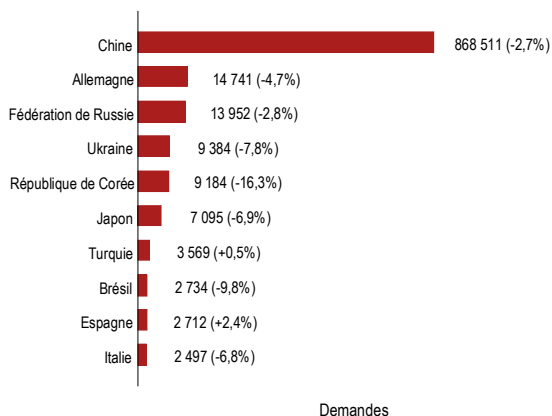
Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

Pour demander la protection d'une invention à l'étranger (hors du marché national), les déposants de demandes de brevet peuvent choisir de déposer plusieurs demandes directement auprès des offices de propriété intellectuelle étrangers – c'est la voie directe (également appelée "voie de Paris") – ou, sous certaines conditions, déposer une demande internationale unique selon le PCT auprès de leur office national de la propriété intellectuelle. Lorsqu'une demande internationale selon le PCT entre dans la phase nationale auprès d'un office des brevets national ou régional, on parle d'entrée dans la phase nationale du PCT.

La part des demandes déposées par des non-résidents par la voie PCT est passée de 47% en 2004 à 57% en 2014.

B7 Demandes de modèle d'utilité par office (2014)

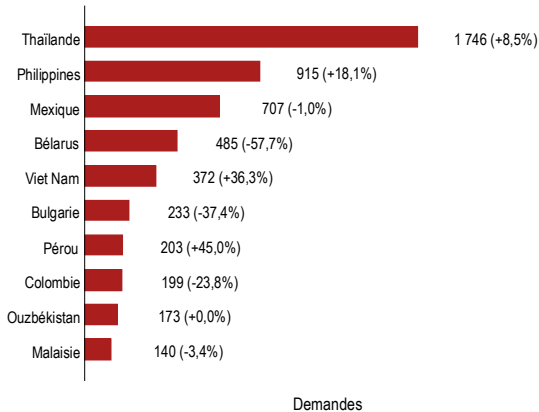
Demandes de modèle d'utilité déposées auprès des 10 principaux offices (2014)



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

L'office chinois de la propriété intellectuelle a reçu, de loin, le plus grand nombre de demandes de modèle d'utilité en 2014, représentant un peu plus de neuf dixièmes du nombre total de demandes déposées au niveau mondial. Les offices de l'Allemagne (14 741) et de la Fédération de Russie (13 952) ont reçu des volumes similaires de demandes, de même que les offices de la République de Corée et de l'Ukraine qui ont reçu respectivement environ 9200 et 9400 demandes. Pour la première fois, la Chine a observé une baisse du nombre de demandes déposées auprès de son office.

Demandes de modèle d'utilité déposées auprès d'offices de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire (2014)



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

Cette figure indique le nombre de demandes de modèle d'utilité reçues par les offices de propriété intellectuelle de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire en 2014. Lorsque les données existent, les demandes de modèle d'utilité pour tous les offices sont indiquées dans le tableau statistique en page 49.

Marques

C1 Nombre total de classes dans les demandes d'enregistrement de marques (2014)

Activité de dépôt en 2014 mesurée par le nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques



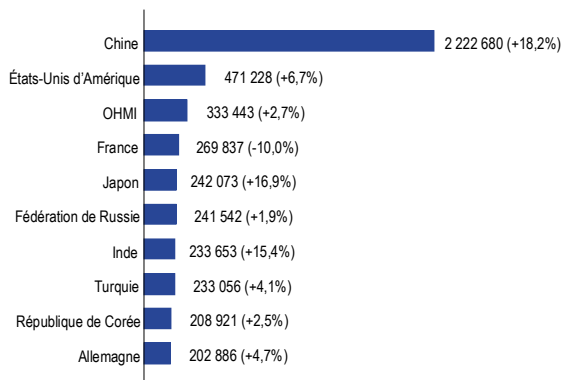
Note: l'OHMI est l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur.

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

Si l'on atténue les différences des systèmes de dépôt des offices nationaux et régionaux en utilisant le nombre de classes indiquées dans les demandes, il apparaît que l'activité de dépôt de demandes d'enregistrement de marques a augmenté de 6% en 2014. Le nombre total de classes indiquées dans les demandes déposées était de 7,45 millions, soit une hausse de 66% par rapport aux 4,5 millions enregistrés en 2004, première année pour laquelle des décomptes complets du nombre de classes étaient disponibles.

C2 Nombre de classes indiquées dans les demandes par office (2014)

Nombre de classes indiquées dans les demandes déposées auprès des 10 principaux offices (2014)



Nombre de classes indiquées dans les demandes

Note: l'OHMI est l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur de l'Union européenne.

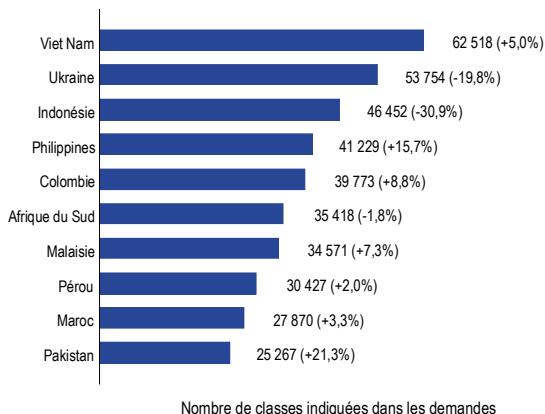
Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

En 2014, les 10 principaux offices de propriété intellectuelle ont comptabilisé près de 63% de l'activité mondiale de dépôt de demandes d'enregistrement de marques. Après avoir reçu un quart du nombre total de demandes déposées l'année précédente, l'office chinois de la propriété intellectuelle a encore augmenté sa part en 2014 et représente aujourd'hui 30% de l'activité mondiale de dépôt de demandes d'enregistrement de marques.

Derrière la Chine et ses 2,22 millions de classes au total figuraient les États-Unis d'Amérique avec environ 471 000 classes (les pays des deux principaux offices depuis le début des années 2000). Ces deux offices étaient suivis de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur de l'Union européenne (OHMI) et des offices de la France et du Japon.

Parmi les offices présentés, ceux de la Chine (+18,2%), du Japon (+16,9%) et de l'Inde (+15,4%) ont enregistré les meilleures croissances annuelles. En revanche, l'office de la France (-10%) a accusé un recul du nombre de classes indiquées dans les demandes par rapport à 2013.

Nombre de classes indiquées dans les demandes déposées auprès des offices de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire (2014)

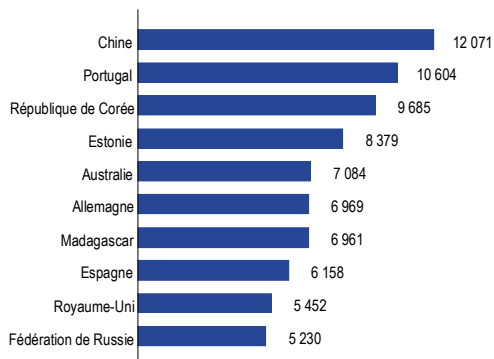


Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

De nombreux offices de pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire reçoivent un nombre beaucoup plus élevé de demandes d'enregistrement de marques que de demandes pour d'autres catégories de titres de propriété intellectuelle, ce qui témoigne de l'importance accordée aux droits de marque dans les ressorts juridiques qu'ils représentent.

Cette figure indique le nombre total de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques reçues par les offices de propriété intellectuelle de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire en 2014. Lorsque les données existent, le nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques pour tous les offices figure dans le tableau statistique en page 49.

C3 Nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques déposées par des résidents rapporté au PIB pour certaines origines (2014)



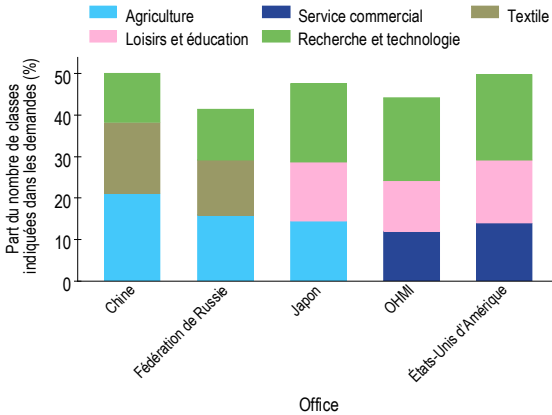
Nombre de classes dans les demandes d'enregistrement de marques de résidents par tranche de 100 milliards de dollars É.-U. par PIB

Sources: Base de données statistiques de l'OMPI et Banque mondiale, octobre 2015.

Si l'on considère les demandes d'enregistrement de marques déposées par des résidents par rapport au nombre de classes et au PIB, des pays où le nombre de demandes de résidents est inférieur (comme l'Estonie et le Portugal) peuvent se classer devant certains pays qui font pourtant état d'un nombre plus élevé de demandes de résidents (Allemagne et Australie). La Chine (12 071), le Portugal (10 604) et la République de Corée (9685) affichent les rapports le plus élevés entre le nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de résidents et le PIB en 2014. L'Allemagne, l'Australie et Madagascar avaient chacune un ratio d'environ 7000, alors même que le nombre de demandes déposées par des résidents allemands était deux fois et demie supérieur à celui des demandes de résidents australiens et 80 fois supérieur à celui des demandes de déposants résidant à Madagascar.

C4 Principaux secteurs d'activité par office (2014)

Répartition du nombre de classes indiquées dans les demandes dans les trois principaux secteurs auprès de chacun des cinq principaux offices (2014)



Note: l'OHMI est l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur de l'Union européenne.

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

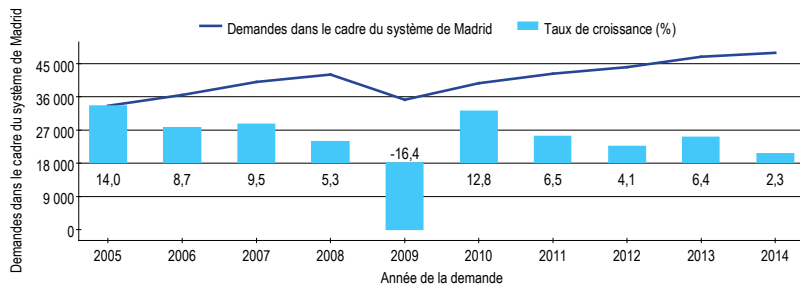
En utilisant la classification de Nice, il est possible de répartir les demandes d'enregistrement de marques en 10 secteurs d'activité. Cette figure indique les trois principaux secteurs d'activité dans lesquels les déposants ont demandé la protection de marques auprès de chacun des cinq offices affichant la plus forte activité de dépôt de demandes d'enregistrement de marques en 2014. Le secteur de la recherche et de la technologie figure parmi les trois secteurs attirant le plus grand nombre de demandes d'enregistrement de marques dans chacun de ces offices.

Les secteurs des loisirs et de l'éducation figurent en tête du classement à l'OHMI, au Japon et aux États-Unis d'Amérique, alors que les secteurs les plus visés en Chine et dans la Fédération de Russie étaient l'agriculture et l'habillement.

Trois des 10 secteurs d'activité ont représenté à eux seuls 40 à 50% de l'ensemble de l'activité de dépôt de demandes d'enregistrement de marques auprès de ces principaux offices.

C5 Demandes internationales dans le cadre du système de Madrid et principaux déposants

Tendance en ce qui concerne les demandes internationales dans le cadre du système de Madrid



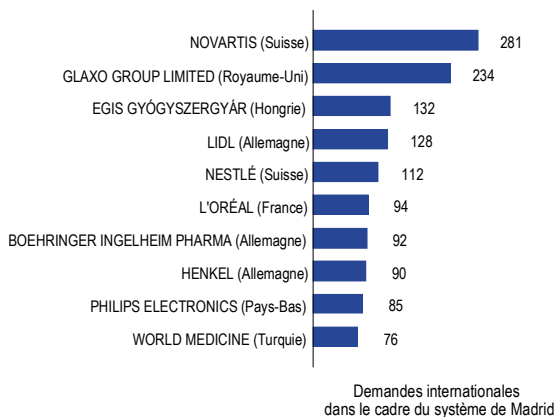
Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

Le système de Madrid permet au propriétaire d'une marque d'en demander l'enregistrement dans plusieurs pays moyennant le dépôt d'une seule demande internationale auprès d'un office de propriété intellectuelle national ou régional. Il simplifie la procédure d'enregistrement multinational des marques en supprimant la nécessité de déposer une demande distincte dans chaque pays dans lequel la protection est demandée.

Après avoir accusé un recul en 2009, les demandes déposées dans le cadre du système de Madrid ont renoué avec leur tendance à la hausse en 2010 pour atteindre presque le nombre de 48 000 en 2014, après cinq années de croissance consécutives. En fait, au cours de la dernière décennie, le nombre de dépôts n'a jamais cessé d'augmenter, sauf pendant l'année qui a correspondu à la période de ralentissement économique en 2009. Cette évolution positive s'explique en partie par l'utilisation accrue du système de Madrid et l'augmentation du nombre de ses membres, ce à quoi s'ajoute une tendance globalement à la hausse du volume des demandes d'enregistrement de marques au niveau mondial.

En 2014, pour la première fois, les États-Unis d'Amérique ont été le principal utilisateur du système de Madrid. Ils étaient à l'origine de 6595 demandes internationales, représentant plus de la moitié de la croissance totale et détrônant l'Allemagne (6506).

Principaux déposants dans le cadre du système de Madrid (2014)

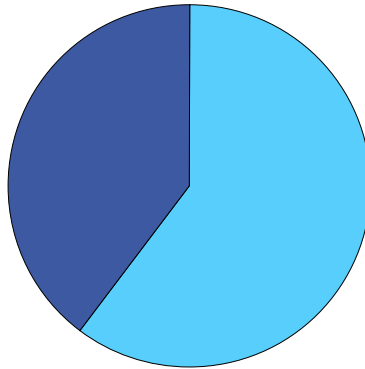


Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

Pour la quatrième année consécutive, Novartis (Suisse) a été le principal utilisateur du système de Madrid, avec 281 demandes internationales. Ce laboratoire pharmaceutique était suivi de deux autres, Glaxo Group Limited (Royaume-Uni) et Egis Gyógyszergyár (Hongrie). En fait, la moitié des 10 principaux déposants du système de Madrid étaient des laboratoires pharmaceutiques.

Parmi les cinq autres déposants de cette liste figuraient notamment L'Oréal (France) qui fabrique des produits cosmétiques et de beauté, Henkel (Allemagne) qui fabrique notamment des produits de consommation et Nestlé (Suisse) qui produit des denrées alimentaires et des boissons.

C6 Nombre de classes indiquées dans les demandes par voie de dépôt: voie directe et système de Madrid (2014)



■ Demandes de non-résidents dans le cadre du système de Madrid: 60%
 ■ Demandes directes de non-résidents: 40%

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

Pour demander la protection d'une marque à l'étranger (hors du marché national), les déposants peuvent choisir de déposer des demandes distinctes directement auprès de chacun des offices étrangers – c'est la voie directe (également appelée "voie de Paris") – ou, sous certaines conditions, déposer une demande internationale auprès de leur office national dans le cadre du système de Madrid. Lors de l'enregistrement d'une demande internationale selon le système de Madrid, le titulaire peut désigner simultanément chacun des 96 membres actuels du système en vue d'obtenir la protection de sa marque. Ces désignations ont le même effet qu'une demande déposée directement auprès de l'office d'un pays membre du système de Madrid.

En 2014, les offices de propriété intellectuelle de l'ensemble des pays membres du système de Madrid ont reçu globalement 60% de demandes d'enregistrement de marques en provenance de l'étranger sous la forme de désignations dans le cadre du système de Madrid et 40% de demandes sous la forme de dépôts directs.

Dessins et modèles industriels

D1 Nombre total de dessins et modèles contenus dans les demandes (2014)

Activité de dépôt en 2014 mesurée par le nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes



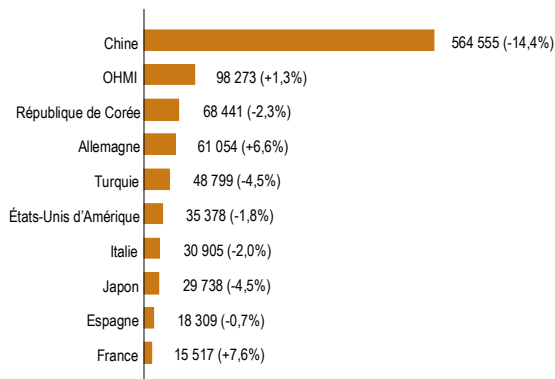
Note: l'OHMI est l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur de l'Union européenne.

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

Le nombre total de dessins et modèles contenus dans toutes les demandes déposées dans le monde a diminué de 8% à environ 1,1 million en 2014, ce qui correspond au tout premier recul de l'activité de dépôt depuis 2004, première année à partir de laquelle sont disponibles des données complètes sur le nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes.

D2 Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes par office (2014)

Nombre de dessins et modèles dans les demandes pour les 10 principaux offices (2014)



Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes

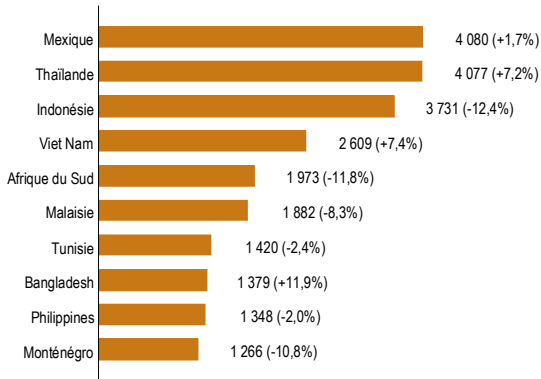
Note: l'OHMI est l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur de l'Union européenne.

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

En 2014, les 10 principaux offices s'adjugeaient environ 85% de l'activité mondiale de dépôt de demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels. L'office de propriété intellectuelle de la Chine représentait exactement la moitié du total mondial et était suivi de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur de l'Union européenne (OHMI) et de l'office de la République de Corée qui représentaient 9% et 6% respectivement de l'activité totale de dépôt.

À l'exception des offices de la France (+7,6%) et de l'Allemagne (+6,6%) et de l'OHMI (+1,3%), les principaux offices ont connu une diminution de leur activité de dépôt par rapport à 2013. Cette diminution allait de 14,4% pour la Chine à 0,7% pour l'Espagne.

Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes déposées auprès des offices de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire (2014)

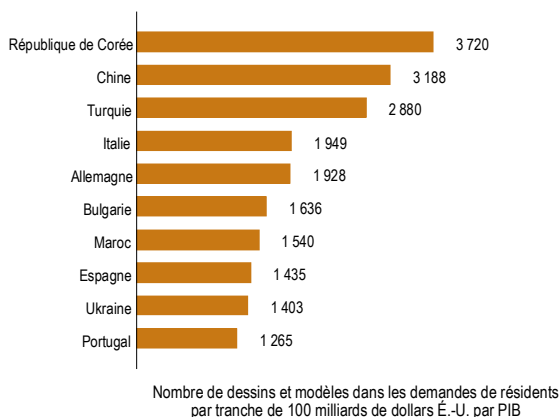


Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

Ces chiffres montrent le nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes déposées auprès d'offices de propriété intellectuelle de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire en 2014. Lorsque les données existent, le nombre de dessins et modèles dans les demandes est indiqué pour tous les offices dans le tableau statistique en page 49.

D3 Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes de résidents par rapport au PIB pour certaines origines (2014)

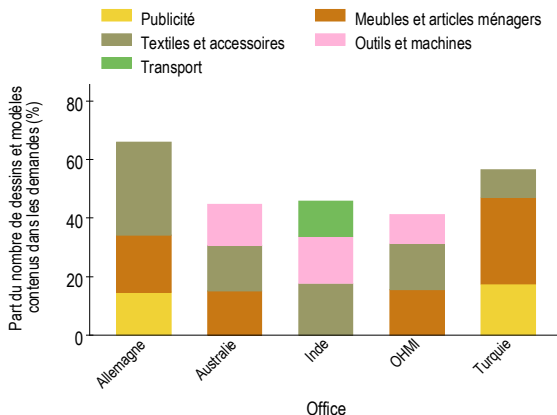


Sources: Base de données statistiques de l'OMPI et Banque mondiale, octobre 2015.

La République de Corée a enregistré le nombre le plus élevé de dessins et modèles contenus dans des demandes émanant de résidents par unité de PIB, suivie par la Chine. Ce sont les seuls pays d'Asie orientale à se classer parmi ces origines. À l'exception du Maroc et de la Turquie, les autres pays d'origine sont situés en Europe. Ni le Japon ni les États-Unis d'Amérique ne figurent parmi ces origines.

D4 Principaux secteurs d'activité par office (2014)

Répartition du nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes déposées auprès de certains offices dans les trois principaux secteurs (2014)



Note: l'OHMI est l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur de l'Union européenne.

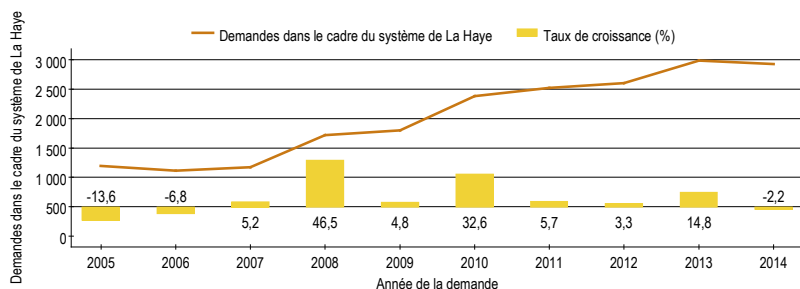
Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

Le regroupement des 32 classes selon la classification de Locarno dans 12 secteurs d'activité montre que les dessins et modèles contenus dans les demandes déposées auprès de plusieurs des principaux offices sont concentrés dans quelques secteurs seulement. Le secteur des textiles et accessoires figure parmi les trois principaux secteurs ayant attiré la plus forte activité de dépôt de demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels dans chacun de ces offices.

En Allemagne et en Turquie, les demandes de protection de dessins ou modèles étaient concentrées dans les secteurs de la publicité, de l'ameublement et des articles de ménage, ainsi que des textiles et accessoires. Les parts combinées de ces trois secteurs représentaient plus de la moitié de l'activité de dépôt de demandes d'enregistrement de dessins et modèles dans chaque pays. Les demandes portant sur des outils et machines représentaient des parts plus importantes de l'ensemble des demandes déposées auprès des offices de l'Australie et de l'Inde par rapport aux trois autres offices.

D5 Demandes d'enregistrement international déposées dans le cadre du système de La Haye et principaux déposants

Tendance des demandes internationales selon le système de La Haye



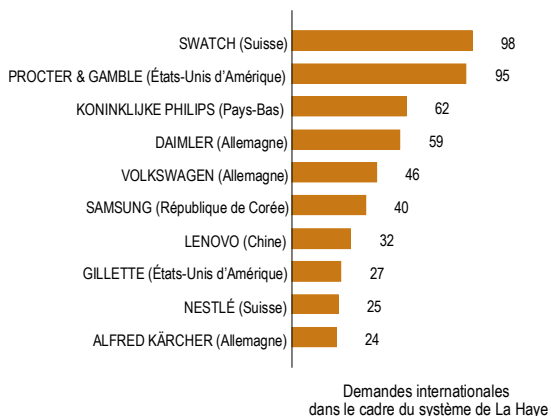
Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

Le système de La Haye permet au déposant de faire protéger jusqu'à 100 dessins ou modèles industriels pour des produits appartenant à une seule et même classe dans plusieurs pays, en déposant une seule demande auprès du Bureau international de l'OMPI. Il simplifie le processus d'enregistrement multinational en supprimant la nécessité de déposer une demande distincte dans chaque pays dans lequel la protection est demandée.

Le nombre des demandes d'enregistrement international de dessins et modèles industriels déposées en vertu du système de La Haye (demandes internationales selon le système de La Haye) est passé à 2924 en 2014, soit un recul de 2,2% par rapport à 2013. Cette année a été la première année au cours de laquelle le nombre de demandes internationales a reculé, après sept années de croissance continue.

Malgré cela, les 14 441 dessins et modèles contenus dans ces demandes ont représenté une augmentation de 9,6%, soit la croissance la plus rapide enregistrée depuis 2010.

Principaux déposants selon le système de La Haye (2014)

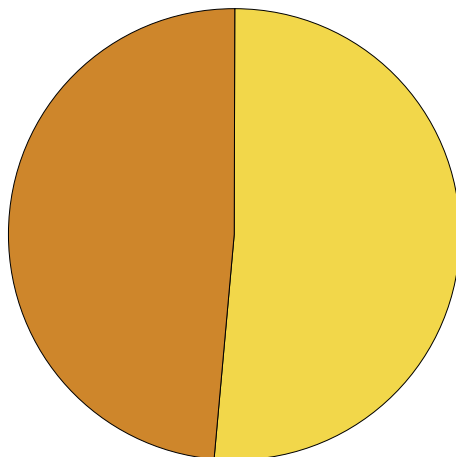


Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

Pour la troisième année consécutive, Swatch (Suisse) a été l'utilisateur le plus actif du système de La Haye avec 98 demandes, suivi de Procter & Gamble (États-Unis d'Amérique) (95), Philips Electronics (Pays-Bas) (62), Daimler (Allemagne) (59) et Volkswagen (Allemagne) (46). La République de Corée a adhéré au système de La Haye en juillet 2014 et, déjà, un de ses déposants, à savoir Samsung Electronics, est devenu le sixième utilisateur le plus actif du système.

La liste des principaux déposants selon le système de La Haye englobe aussi bien des sociétés qui fabriquent, entre autres, des produits ménagers et d'hygiène personnelle que des sociétés qui fabriquent des montres ou des voitures, ou encore qui produisent et distribuent des produits alimentaires. Ces 10 principaux déposants sont établis dans six pays différents. Trois de ces déposants sont établis en Allemagne. Deux sont établis aux États-Unis d'Amérique et un en Chine, deux pays qui n'étaient pas membres du système de La Haye en 2014. Les déposants de pays non membres du système de La Haye peuvent utiliser ce dernier à condition qu'ils aient un établissement industriel ou commercial dans un pays ou une région membre.

D6 Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes par voie de dépôt: voie directe et système de La Haye (2014)



- Demandes de non-résidents dans le cadre du système de La Haye: 51%
- Demandes directes de non-résidents: 49%

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

Le déposant d'une demande de dessin ou modèle industriel à l'étranger (en dehors du marché national) peut choisir de déposer plusieurs demandes directement auprès des offices étrangers par la voie directe (également appelée "voie de Paris") ou, à certaines conditions, déposer une demande unique dans le cadre du système de La Haye. Lorsqu'une demande internationale selon le système de La Haye est enregistrée, les titulaires peuvent l'utiliser pour désigner chacun des 64 membres actuels du système simultanément pour obtenir la protection de leurs dessins et modèles. Ces désignations ont le même effet qu'une demande déposée directement auprès de l'office d'un pays membre du système de La Haye.

En 2014, on a observé que 51% des demandes en provenance de l'étranger reçues par l'ensemble des offices des pays membres du système de La Haye prenaient la forme de désignations dans le cadre du système de La Haye, tandis que 49% de ces demandes suivaient la voie directe.

Informations supplémentaires

Tableaux statistiques

Demandes par office (2014)

Office de propriété intellectuelle (a)	Demandes			
	Brevet	Modèle d'utilité	Nombre de classes indiquées dans les demandes de marques (b)	Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes (c)
Afghanistan
Afrique du Sud	7 552	..	35 418	1 973
Albanie	13	1	8 067	855
Algérie	813	..	13 054	920
Allemagne	65 965	14 741	202 886	61 054
Andorre	2 387	..
Angola
Antigua-et-Barbuda (g)	15	..	1 584	..
Arabie saoudite	787	685
Argentine	4 682	172	58 486	1 384
Arménie	123	58	10 899	756
Aruba
Australie	25 956	1 523	118 353	6 597
Autriche	2 363	748	25 008	2 400
Azerbaïdjan (h)	168	24	16 020	1 058
Bahamas	113	..	1 124	24
Bahreïn	205	..	11 626	53
Bangladesh	293	..	11 541	1 379
Barbade (h)	39	..	1 131	5
Bélarus	757	485	21 728	469
Belgique (j)	1 026
Belize (e,i)	36	6	..	571
Bénin (i,k)	30
Bermudes
Bhoutan (d,f,h)	7	..	2 256	2
Bolivie (État plurinational de)	303	14	8 032	60
Bonaire, Saint-Eustache et Saba (g)	1 191	..
Bosnie-Herzégovine	43	..	10 595	1 230
Botswana	9	1	3 325	93
Brésil	30 342	2 734	157 016	6 590
Brunei Darussalam	117	92
Bulgarie	234	233	17 912	930
Burkina Faso (k)
Burundi
Cabo Verde
Cambodge	67	10	4 888	82

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE: FAITS ET CHIFFRES DE L'OMPI

Office de propriété intellectuelle (a)	Demandes			
	Brevet	Modèle d'utilité	Nombre de classes indiquées dans les demandes de marques (b)	Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes (c)
Cameroun (k)
Canada	35 481	..	146 211	5 767
Chili (e)	3 105	104	42 640	465
Chine	928 177	868 511	2 222 680	564 555
Chine, Hong Kong RAS	12 542	587	76 052	4 477
Chine, Macao RAS	106	28	12 287	132
Chypre	4	..	3 117	40
Colombie	2 158	199	39 773	577
Comores (k)
Congo (k)
Costa Rica	568	9	12 361	47
Côte d'Ivoire (i,k)	68
Croatie	200	91	10 006	1 185
Cuba	150	5	5 690	11
Curaçao	2 764	..
Danemark	1 583	185	11 371	400
Djibouti (f)	4	..	358	2
Dominique
E R Y de Macédoine (d,g,h)	46	..	8 550	1 728
Égypte	2 136	..	27 230	3 827
El Salvador	187	8	7 036	70
Émirats arabes unis (f)	1 471	1	18 747	804
Équateur
Érythrée
Espagne	3 178	2 712	76 256	18 309
Estonie	50	82	5 384	86
États-Unis d'Amérique	578 802	..	471 228	35 378
Éthiopie
Fédération de Russie	40 308	13 952	241 542	7 313
Fidji
Finlande	1 545	450	11 354	362
France	16 533	424	269 837	15 517
Gabon (i,k)	25
Gambie (e,f)	..	3	406	..
Géorgie	297	53	10 455	952
Ghana (g,i)	3 665	110
Grèce (g)	670	33	2 797	1 346
Grenade	17	..	521	..
Guatemala	298	18	..	360
Guinée (k)
Guinée équatoriale (k)
Guinée-Bissau (f,h,k)	19	9
Guyana	20	..	748	..

Office de propriété intellectuelle (a)	Demandes			
	Brevet	Modèle d'utilité	Nombre de classes indiquées dans les demandes de marques (b)	Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes (c)
Haïti	21	..	1 649	..
Honduras	220	5	6 907	20
Hongrie	619	275	12 886	854
Iles Cook
Îles Marshall
Îles Salomon
Inde	42 854	..	233 653	9 309
Indonésie	8 023	337	46 452	3 731
Iran (République islamique d') (g)	13 802	..	7 288	8 864
Iraq
Irlande	321	..	6 776	..
Islande	64	..	8 713	224
Israël	6 273	..	18 909	..
Italie	9 382	2 497	90 599	30 905
Jamaïque	155	..	4 553	75
Japon	325 989	7 095	242 073	29 738
Jordanie	379	..	6 958	52
Kazakhstan (f)	2 013	203	26 296	300
Kenya (g)	207	83	4 620	95
Kirghizistan	139	10	7 150	752
Kiribati (d,h)	18	10
Koweït
Lesotho (g)	1 618	..
Lettonie	107	..	6 345	185
Liban (h)	108
Libéria (g)	2 146	..
Libye
Liechtenstein (l)	8 398	1 494
Lituanie	165	..	7 581	386
Luxembourg (j)	218
Madagascar	34	..	5 418	207
Malaisie	7 620	140	34 571	1 882
Malawi
Maldives
Mali (i,k)	23
Malte (f)	13	..	948	10
Maroc	1 097	..	27 870	5 526
Maurice (d,f,h)	20	..	1 758	15
Mauritanie (k)
Mexique	16 135	707	121 683	4 080
Micronésie (États fédérés de)
Monaco	10	..	9 098	1 666
Mongolie	265	192	9 743	930

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE: FAITS ET CHIFFRES DE L'OMPI

Office de propriété intellectuelle (a)	Demandes			
	Brevet	Modèle d'utilité	Nombre de classes indiquées dans les demandes de marques (b)	Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes (c)
Monténégro (g)	13	..	8 545	1 266
Mozambique (g)	2 902	..
Myanmar
Namibie (g,i)	2 420	114
Nauru
Népal (d,h)	30	..	3 950	56
Nicaragua (e,f)	146	2	7 946	9
Niger (i,k)	28
Nigéria (d,f,h)	919	..	19 332	953
Norvège	1 563	..	39 668	3 823
Nouvelle-Zélande	7 728	..	40 329	3 217
Office Benelux de la Propriété intellectuelle	67 456	1 348
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur	333 443	98 273
Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe	2 543
Office européen des brevets	152 662
Oman (g,i)	5 752	889
Organisation africaine de la propriété intellectuelle	578	..	8 699	836
Organisation eurasiennne des brevets	3 573
Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (e)	835	7	700	154
Ouganda	8	..	2 666	..
Ouzbékistan	568	173	12 310	413
Pakistan	922	..	25 267	558
Palaos
Panama	287	13	13 023	71
Papouasie-Nouvelle-Guinée (d,f,h)	79	..	1 019	35
Paraguay
Pays-Bas (j)	2 582
Pérou	1 287	203	30 427	319
Philippines	3 589	915	41 229	1 348
Pologne (e,i)	4 096	1 053	42 319	48
Portugal	740	112	30 537	2 528
Qatar	482	..	7 608	..
République arabe syrienne (g,i)	3 215	124
République centrafricaine (k)
République de Corée	210 292	9 184	208 921	68 441
République de Moldova	139	158	12 596	1 150
République démocratique du Congo
République démocratique populaire lao
République dominicaine	258	15	12 073	70

Office de propriété intellectuelle (a)	Demandes			
	Brevet	Modèle d'utilité	Nombre de classes indiquées dans les demandes de marques (b)	Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes (c)
République populaire démocratique de Corée (g,i)	2 398	228
République tchèque	972	1 493	22 829	1 164
République-Unie de Tanzanie
Roumanie	1 036	56	26 189	1 235
Royaume-Uni	23 040	..	110 838	..
Rwanda (g)	12	1	1 381	77
Sainte-Lucie (h)	1
Saint-Kitts-et-Névis
Saint-Marin (g)	2 678	..
Saint-Martin (partie néerlandaise)	1 977	..
Saint-Siège
Saint-Vincent-et-les Grenadines (f)	8	..	501	2
Samoa	100	..	301	20
Sao Tomé-et-Principe (l)	3	..	1 444	70
Sénégal (i,k)	88
Serbie	212	66	16 122	1 184
Seychelles (f)	106	..
Sierra Leone	2 417	..
Singapour	10 312	..	42 772	4 268
Slovaquie	234	397	15 080	441
Slovénie (g,i)	3 251	519
Somalie
Soudan (g)	8	..	2 973	545
Soudan du Sud
Sri Lanka (d,f,h)	516	..	8 825	359
Suède	2 425	..	20 153	570
Suisse	2 048	..	82 489	12 910
Suriname (l)	1 529	63
Swaziland (f)	2 590	..
Tadjikistan (d,e,f,h)	4	69	7 427	803
Tchad (k)
Thaïlande	7 930	1 746	45 661	4 077
Timor-Leste
Togo (k)
Tonga
Trinité-et-Tobago	186	1	2 845	259
Tunisie (g)	542	..	5 769	1 420
Turkménistan (g)	5 442	..
Turquie	5 097	3 569	233 056	48 799
Tuvalu
Ukraine	4 813	9 384	53 754	8 436
Uruguay	676	31	9 881	77

Office de propriété intellectuelle (a)	Demandes			
	Brevet	Modèle d'utilité	Nombre de classes indiquées dans les demandes de marques (b)	Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes (c)
Vanuatu
Venezuela (République bolivarienne du)
Viet Nam	4 447	372	62 518	2 609
Yémen	53	2	4 595	37
Zambie	39	..	4 193	40
Zimbabwe
Total	2 680 900	948 900	7 449 400	1 138 400

- a. Tous les pays/territoires/organisations intergouvernementales considérés n'ont pas un office de propriété intellectuelle. De plus, certains offices ne reçoivent pas de demandes pour certains titres de propriété intellectuelle.
 - b. Le nombre de classes dans les demandes correspond à la somme des classes indiquées dans les demandes reçues directement par un office et, le cas échéant, des classes indiquées dans les désignations reçues par cet office dans le cadre du système de Madrid.
 - c. Le nombre de dessins et modèles dans les demandes correspond à la somme des dessins et modèles contenus dans les demandes reçues directement par un office et, le cas échéant, des dessins et modèles contenus dans les désignations reçues par cet office dans le cadre du système de La Haye.
 - d. Les données de 2013 concernent les demandes de brevet.
 - e. Les données de 2013 concernent les demandes de modèle d'utilité.
 - f. Les données de 2013 concernent le nombre de classes dans les demandes d'enregistrement de marques.
 - g. Seules les données relatives aux désignations dans le cadre du système de Madrid sont disponibles; il est donc possible que le nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques soit incomplet.
 - h. Les données de 2013 concernent le nombre de dessins et modèles dans les demandes.
 - i. Seules les données relatives aux désignations dans le cadre du système de La Haye sont disponibles; il est donc possible que le nombre total de dessins et modèles contenus dans les demandes soit incomplet.
 - j. Ce pays ne possède pas d'office national des marques ou d'office national des dessins et modèles industriels. Toutes les demandes de protection de marques ou de dessins et modèles sont déposées auprès de l'Office Benelux de la propriété intellectuelle ou de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur de l'Union européenne.
 - k. L'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) agit en qualité d'office récepteur pour les demandes.
 - l. L'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle agit en qualité d'office récepteur pour les demandes de brevet.
 - m. Le total mondial comprend les données réelles rapportées par les offices pour 2014, auxquelles s'ajoutent les estimations faites pour les offices pour lesquels les statistiques 2014 n'étaient pas disponibles.
- .. Indique zéro, non disponible ou sans objet.

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

Demandes internationales par origine via les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye (2014)

Origine (a)	Demandes internationales		
	PCT	Madrid	La Haye (b)
Albanie	1	6	31
Afrique du Sud	313
Algérie	7
Allemagne	17 983	6 506	3 868
Andorre	2	1	2
Angola	2	1	..
Antigua-et-Barbuda	..	3	..
Arabie saoudite	381	1	..
Argentine	33	1	..
Arménie	4	27	..
Australie	1 722	1 556	2
Autriche	1 387	1 000	344
Azerbaïdjan	1	35	..
Bahamas	20	4	..
Bahreïn	2
Bangladesh	2
Barbade	173	9	..
Bélarus	13	193	..
Belgique	1 196	778	106
Belize	4	13	..
Bénin	1	..	1
Bermudes	..	7	..
Bosnie-Herzégovine	5	20	3
Brésil	580	3	..
Bulgarie	52	280	6
Cameroun	31
Canada	3 069	73	3
Chili	141
Chine	25 548	2 225	141
Chine, Hong Kong RAS	..	6	..
Chypre	46	207	..
Colombie	101	46	..
Costa Rica	12	2	..
Côte d'Ivoire	2	1	..
Croatie	54	160	73
Cuba	4	7	..
Curaçao	..	22	..
Danemark	1 299	555	155
E R Y de Macédoine	4	17	5
Égypte	47	23	1
El Salvador	3
Émirats arabes unis	98	27	1
Équateur	7
Espagne	1 705	1 276	172
Estonie	33	82	16

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE: FAITS ET CHIFFRES DE L'OMPI

Origine (a)	Demandes internationales		
	PCT	Madrid	La Haye (b)
États-Unis d'Amérique	61 476	6 595	765
Éthiopie	..	1	..
Fédération de Russie	949	1 276	1
Fidji	..	3	..
Finlande	1 811	363	211
France	8 258	3 802	1 559
Géorgie	1	20	..
Ghana	..	2	..
Grèce	133	110	5
Guatemala	1
Guinée	..	1	..
Hongrie	158	291	4
Îles Marshall	1	1	..
Inde	1 428	153	..
Indonésie	17	1	..
Iran (République islamique d')	35	27	..
Irlande	438	187	2
Islande	43	122	5
Israël	1 580	276	1
Italie	3 058	2 742	906
Jamaïque	2
Japon	42 380	2 081	20
Jordanie	3	2	..
Kazakhstan	21	50	..
Kenya	9	3	..
Kirghizistan	1	3	..
Koweït	1
Lettonie	29	113	4
Liban	4	1	..
Libéria	1	4	..
Liechtenstein	231	118	697
Lituanie	54	117	12
Luxembourg	390	350	132
Madagascar	2	2	..
Malaisie	313	8	..
Malte	58	75	8
Maroc	60	80	6
Maurice	2	5	..
Mexique	284	80	..
Monaco	33	70	8
Mongolie	..	1	..
Monténégro	1	14	1
Mozambique	..	2	..
Namibie	3
Nigéria	4
Norvège	687	327	104

Origine (a)	Demandes internationales		
	PCT	Madrid	La Haye (b)
Nouvelle-Zélande	348	340	..
Oman	1
Ouganda	4
Ouzbékistan	6	3	..
Pakistan	1
Panama	17	18	..
Pays-Bas	4 206	1 402	340
Pérou	16
Philippines	35	47	..
Pologne	348	402	120
Portugal	159	251	34
Qatar	18	2	9
République arabe syrienne	2
République de Corée	13 117	692	125
République de Moldova	3	75	3
République démocratique du Congo	1
République démocratique populaire lao	2
République dominicaine	3
République populaire démocratique de Corée	4	6	..
République tchèque	189	316	86
Roumanie	28	74	29
Royaume-Uni	5 269	2 946	199
Rwanda	..	1	..
Sainte-Lucie	..	3	..
Saint-Kitts-et-Névis	2
Saint-Marin	2	10	..
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1
Sénégal	3
Serbie	14	170	14
Seychelles	5	5	..
Sierra Leone	..	1	..
Singapour	940	239	60
Slovaquie	65	124	32
Slovénie	156	191	17
Soudan	4	8	..
Sri Lanka	21	1	..
Suède	3 913	699	162
Suisse	4 098	3 144	3 189
Tadjikistan	..	1	..
Thaïlande	68	6	..
Trinité-et-Tobago	1
Tunisie	8	11	..
Turquie	853	1 294	427
Ukraine	147	432	44
Uruguay	6	3	..
Vanuatu	1

Origine (a)	Demandes internationales		
	PCT	Madrid	La Haye (b)
Venezuela (République bolivarienne du)	1
Viet Nam	7	68	6
Autres/Inconnu	207	248	132
Total	214 316	47 885	14 441

- a. Origine s'entend du pays ou du territoire de l'adresse de résidence déclarée du déposant. Seules les origines comptant au moins un dépôt de demande internationale en 2014 sont présentées dans ce tableau.
- b. Les données représentent le nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes internationales selon le système de La Haye.

.. Indique zéro ou sans objet.

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2015.

Glossaire

Brevet

Série de droits exclusifs accordés par la loi pour des inventions qui répondent aux critères de nouveauté, de non-évidence et d'application commerciale. Le brevet est valide pour une durée limitée (généralement de 20 ans), pendant laquelle son titulaire peut exploiter commercialement son invention à titre exclusif. En contrepartie, le déposant est tenu de divulguer son invention au public, de manière à permettre à d'autres personnes du métier de la reproduire. Le système des brevets est conçu pour encourager l'innovation en conférant aux innovateurs des droits juridiques exclusifs pendant une période limitée, ce qui leur permet d'obtenir un bénéfice de leurs activités d'innovation.

Classification de Locarno

Nom abrégé de la classification internationale pour les dessins ou modèles industriels en vertu de l'Arrangement de Locarno, utilisée aux fins de l'enregistrement des dessins ou modèles industriels. La classification de Locarno comprend une liste de 32 classes et leurs sous-classes respectives, avec des notes explicatives et une liste alphabétique des produits auxquels sont incorporés des dessins et des modèles, avec indication des classes et sous-classes auxquelles ils appartiennent.

Classification de Nice

Forme abrégée de la Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement international des marques, qui est une classification internationale établie en vertu de l'Arrangement de Nice. La classification de Nice se compose de 45 classes, subdivisées en 34 classes de produits et 11 classes de services. Voir également "classe" ci-dessus.

Classification internationale des brevets (CIB)

Fournit un système hiérarchique de symboles indépendants de la langue pour le classement des brevets et des modèles d'utilité selon les différents domaines technologiques auxquels ils appartiennent. Les symboles recèlent des informations sur les sections, classes, sous-classes et groupes.

Demande internationale selon le PCT

Demande de brevet déposée en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) administré par l'OMPI.

Demande internationale selon le système de La Haye

Demande d'enregistrement international d'un dessin ou modèle industriel, déposée dans le cadre du système de La Haye administré par l'OMPI.

Demande internationale selon le système de Madrid

Demande d'enregistrement international déposée en vertu du système de Madrid, qui correspond à une demande de protection d'une marque sur le territoire d'un ou de plusieurs membre(s) du système de Madrid. Ces demandes internationales doivent être fondées sur une marque de base; en d'autres termes, le déposant doit avoir déjà enregistré la marque ou fait une demande d'enregistrement de la marque auprès de l'office national ou régional d'un membre du système de Madrid.

Dessin ou modèle industriel

Les dessins et modèles industriels s'appliquent aux produits les plus divers de l'industrie et de l'artisanat. Ils renvoient aux aspects ornementaux ou esthétiques des objets utiles, y compris à des compositions de lignes ou de couleurs ou à des formes tridimensionnelles qui confèrent une apparence spéciale à un produit industriel ou commercial. Le titulaire d'un dessin ou modèle industriel enregistré dispose de droits exclusifs lui permettant de s'opposer à toute copie ou imitation non autorisée de ce dernier. La validité des dessins et modèles industriels est limitée dans le temps. La durée de protection est généralement de 15 ans dans la plupart des pays. Les législations varient cependant à cet égard, notamment celles de la Chine (qui prévoit une période de 10 ans à compter de la date de la demande) et des États-Unis d'Amérique (qui prévoit une période de 14 ans à compter de la date d'enregistrement).

Marque

Signe utilisé par le titulaire de certains produits ou le fournisseur de certains services pour les distinguer des produits ou des services des autres entreprises. Une marque peut être composée de mots ou de combinaisons de mots (slogans, par exemple), de noms, de logos, de figures et d'images, de lettres, de chiffres, de sons et d'images animées, ou d'une combinaison de ces éléments. Les procédures d'enregistrement des marques sont régies par la législation et les procédures des offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle. Les droits sur la marque sont limités au territoire de l'office de propriété intellectuelle qui enregistre la marque. Les marques peuvent être enregistrées par le biais d'une demande auprès de l'office ou des offices nationaux ou régionaux concernés, ou par le dépôt d'une demande internationale par le biais du système de Madrid.

Modèle d'utilité

Forme particulière de droits de brevet accordés par un État ou un pays à un inventeur ou son cessionnaire pendant une période limitée. Les conditions de délivrance des modèles d'utilité diffèrent légèrement de celles qui s'appliquent aux brevets "classiques" (plus courte durée de protection et critères de brevetabilité moins stricts). Le terme englobe ce que l'on appelle dans certains pays "petits brevets", "brevets de courte durée" ou "brevets d'innovation".

Nombre de classes

Le nombre de classes indiquées dans une demande ou un enregistrement de marque. Dans le cadre du système international et dans certains offices nationaux et régionaux, un déposant peut déposer une demande d'enregistrement de marques indiquant l'une ou plusieurs des 45 classes de produits et de services définies dans la classification de Nice. Les offices sont dotés d'un système de dépôt de demandes monoclasses ou multiclassées. Par exemple, les offices du Japon, de la République de Corée et des États-Unis d'Amérique, ainsi que de nombreux offices européens se sont dotés de systèmes de dépôt de demandes multiclassées. Les offices du Brésil, de la Malaisie et du Mexique utilisent des systèmes monoclasses, ce qui oblige le déposant sollicitant la protection de sa marque à déposer une demande distincte pour chaque classe. Pour bien rendre compte des différences relatives au nombre de demandes entre les offices, il est utile de comparer le nombre de classes que contiennent leurs demandes et enregistrements respectifs.

Nombre de dessins et modèles

Le nombre de dessins et modèles contenus dans une demande ou un enregistrement de dessin ou modèle industriel. Le système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels permet aux déposants de faire protéger jusqu'à 100 dessins et modèles industriels pour des produits appartenant à une seule et même classe en déposant une seule demande. Certains offices nationaux ou régionaux de propriété intellectuelle autorisent ainsi les demandes à contenir plus d'un dessin ou modèle pour le même produit ou au sein de la même classe, alors que d'autres n'autorisent qu'un seul dessin ou modèle par demande. Pour bien rendre compte des différences relatives au nombre de demandes entre les offices, il est utile de comparer le nombre de dessins et modèles que contiennent leurs demandes et enregistrements respectifs.

Non-résident

À des fins statistiques, une demande de “non-résident” renvoie à une demande déposée auprès de l’office de propriété intellectuelle de l’État ou du pays dans lequel n’est pas domicilié le déposant de la demande concernée nommé en premier. Par exemple, une demande déposée auprès de l’Office des brevets du Japon par un déposant résidant en France est considérée comme une demande de non-résident du point de vue de cet office. Les demandes de non-résidents sont parfois désignées sous le nom de “demandes étrangères”. Une délivrance ou un enregistrement accordé à un non-résident est un droit de propriété intellectuelle délivré sur la base d’une demande de non-résident.

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Institution spécialisée du système des Nations Unies ayant pour mission de promouvoir l’innovation et la créativité aux fins du développement économique, social et culturel de tous les pays au moyen d’un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace. L’OMPI a été créée en 1967 avec pour mandat de promouvoir la propriété intellectuelle à travers le monde par la coopération entre États et en collaboration avec d’autres organisations internationales.

Propriété intellectuelle

Œuvres de l’esprit: inventions, œuvres littéraires et artistiques, emblèmes, noms, images et dessins utilisés dans le commerce. La propriété intellectuelle comporte deux volets: la propriété industrielle, qui comprend les brevets, les modèles d’utilité, les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques de provenance, et le droit d’auteur, qui s’applique aux œuvres littéraires, telles que romans, poèmes, pièces de théâtre, films, aux œuvres musicales et artistiques, telles que dessins, peintures, photographies et sculptures, et aux œuvres d’architecture. Les droits connexes du droit d’auteur sont ceux des artistes interprètes ou exécutants sur leurs prestations, ceux des producteurs de phonogrammes sur leurs enregistrements et ceux des organismes de radiodiffusion sur leurs émissions de radio et de télévision.

Résident

À des fins statistiques, une demande de résident renvoie à une demande déposée auprès de l'office de propriété intellectuelle de l'État ou du pays dans lequel est domicilié le déposant de la demande concernée nommé en premier. Par exemple, une demande déposée auprès de l'Office des brevets du Japon par un résident du Japon est considérée comme une demande émanant d'un résident pour cet office. Les demandes de résidents sont parfois désignées sous le nom de "demandes nationales". Une délivrance ou un enregistrement de résident est un titre de propriété intellectuelle délivré sur la base d'une demande de résident.

Système de La Haye

Nom abrégé du Système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Ce système est constitué de plusieurs traités internationaux: l'Acte de Londres de 1934 (dont l'application est gelée depuis 2010), l'Acte de La Haye de 1960 et l'Acte de Genève de 1999. Le système de La Haye permet aux déposants d'enregistrer jusqu'à 100 dessins et modèles industriels dans plusieurs pays moyennant le dépôt d'une demande unique auprès du Bureau international de l'OMPI. Il simplifie l'enregistrement multinational en évitant aux déposants d'avoir à présenter une demande distincte auprès de chaque office de propriété intellectuelle. Le système simplifie aussi, par la suite, la gestion des dessins et modèles industriels car il permet d'enregistrer les modifications ou de renouveler l'enregistrement en accomplissant une seule formalité.

Système de Madrid

Expression abrégée désignant le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, établi en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid et administré par l'OMPI. Le système de Madrid permet à un déposant de demander l'enregistrement d'une marque dans un grand nombre de pays moyennant le dépôt d'une seule demande auprès d'un office national ou régional de la propriété intellectuelle s'il est partie au système. Le système de Madrid simplifie le processus d'enregistrement des marques dans plusieurs pays en réduisant la nécessité de déposer une demande distincte auprès de chaque office. Il simplifie aussi, par la suite, la gestion de la marque car il permet d'enregistrer des modifications ou de renouveler un enregistrement en accomplissant une seule formalité. L'enregistrement en vertu du système de Madrid ne crée pas une marque internationale et la décision d'enregistrer ou de rejeter la marque reste du ressort de chaque office national ou régional. Les droits afférents aux marques sont limités au territoire sur lequel chaque office exerce ses compétences.

Système du PCT

Le PCT est un traité international administré par l'OMPI qui facilite l'acquisition des droits de brevet dans un grand nombre de pays. Le système du PCT simplifie la procédure du dépôt multinational en réduisant la nécessité de déposer une demande distincte dans chaque pays. Toutefois, la décision d'octroyer ou non des droits de brevet reste du ressort des offices de brevets nationaux ou régionaux et les droits attachés aux brevets restent limités au territoire de l'administration qui délivre ces derniers. Le traitement des demandes internationales selon le PCT commence par la phase internationale, au cours de laquelle sont effectués une recherche internationale et, éventuellement, un examen préliminaire international, et s'achève avec la phase nationale, au cours de laquelle l'office national ou régional des brevets se prononce sur la brevetabilité d'une invention selon la législation nationale.

Titres de propriété intellectuelle en vigueur

Titres de propriété intellectuelle en cours de validité ou, dans le cas des marques, en usage. Pour continuer de produire ses effets, la protection de la propriété intellectuelle doit être maintenue.


Voie directe

Demandes de protection de la propriété intellectuelle déposées directement auprès de l'office national de l'État ou du pays concerné ou agissant au nom de ceux-ci. La voie directe est aussi appelée "voie nationale" ou "voie de Paris".

Statistiques de propriété intellectuelle par pays

OMPI
ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Statistiques de propriété intellectuelle par pays

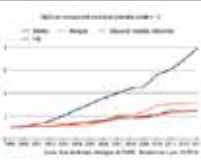
 **Inde**

Population (millions d'habitants): 1252,14 (2013) (Rang = 2)

Produit intérieur brut (milliards de dollars É. U.) (dollars constants de 2011 (PPA)): 6558,73 (2013) (Rang = 3)

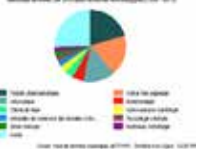
Dépôts (résidents + à l'étranger) et économie

Année	Brevets	Marques	Dessins et modèles industriels	PIB (dollars constants de 2011)
1999	2 645	61 637	2 507	2609,41
2000	2 886	69 374	2 737	2709,63
2001	3 456	81 489	2 839	2840,34
2002	4 164	90 744	2 618	2948,39
2003	5 370	79 476	3 034	3180,15
2004	6 728	67 431	3 465	3432,11
2005	8 028	77 907	3 867	3750,77
2006	9 434	93 701	4 078	4098,24
2007	10 529	124 963	4 759	4499,93
2008	11 546	127 977	4 949	4675,02
2009	11 939	143 506	4 610	5071,45
2010	14 869	181 593	5 030	5591,78
2011	15 896	186 780	6 472	5962,98
2012	18 202	187 244	5 900	6245,40
2013	20 907	195 514	6 101	6558,73



Demands de brevet par principaux domaines technologiques (1999 - 2013)

Domaine technologique	Part
Produits pharmaceutiques	20,40
Chimie fine organique	18,61
Informatique	14,31
Biotechnologie	5,05
Chimie de base	3,83
Communication numérique	3,34
Méthodes de traitement des données à des fins de gestion	2,48
Technologie médicale	2,25
Génie chimique	2,18
Matériaux, métallurgie	2,11
Autres	25,44



Venez consulter les statistiques de propriété intellectuelle par pays sur les pages Internet de l'OMPI, qui contiennent des données statistiques ainsi que des séries chronologiques plus longues sur les brevets, modèles d'utilité, marques et dessins et modèles industriels. Tout comme le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, ce service est accessible sur notre page Internet consacrée aux statistiques de propriété intellectuelle, à l'adresse www.wipo.int/ipstats/fr.

Les statistiques de propriété intellectuelle par pays sont également disponibles en anglais et en espagnol.



Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél.: +4122 338 91 11
Tlcp.: +4122 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs
de l'OMPI sont disponibles à l'adresse
www.wipo.int/about-wipo/fr/offices/

Publication de l'OMPI N° 943F
ISBN 978-92-805-2705-6